

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00203

Numéro SIREN : 893 575 399

Nom ou dénomination : A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012153

DGFIP N°2033-B-SD 2023

Extension

BAGE Experts-complètes janvier 2023

③

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 248 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 912 du CGI)
Afin du Code général des impôts

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07										Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970									
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG et RDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										371	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

8 9 3 5 7 5 3 9 9

Dénomination de l'entreprise

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

Adresse (voie)

17 BD HENRI SENECLAUZE

Code postal

42220

Ville

BOURG-ARGENTAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	121

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MME	Nom patronymique	COUILLIC	Prénom(s)	DOROTHEE
Nom marital	EZ ZAHOUANY	% de détention	47,11	Nb de parts ou actions	57
Naissance: Date	29/10/1979	N° Département	42	Commune	MENTIRISON
Pays					
Adresse : N°	33	Voie	RUE MELON		
Code Postal	42220	Commune	BOURG-ARGENTAL	Pays	FRANCE

Titre (2)	M	Nom patronymique	EZ ZAHOUANY	Prénom(s)	RACHID
Nom marital	EZ ZAHOUANY	% de détention	49,59	Nb de parts ou actions	60
Naissance: Date	26/05/1977	N° Département	42	Commune	SAINT ETIENNE
Pays					
Adresse : N°	23	Voie	RUE MELON		
Code Postal	42220	Commune	BOURG-ARGENTAL	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2022

SIREN

8 9 3 5 7 5 3 9 9

Dénomination de l'entreprise

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

Adresse (voie)

17 BD HENRI SENECLAUZE

Code postal

42220

Ville

BOURG-ARGENTAL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2023
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaire**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre et date du service

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Régime simplifié d'imposition X

Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 210-B S (entreprises de transport maritimes), cocher la case**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**Désignation de la société A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07
17, BD HENRI SENECLAUZE
42220 BOURG-ARGENTAL
SIRET 819357539900033 Mét : 01/Email : com
Adresse du principal établissement Ancienne adresse en cas de changement**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
SIRET**B ACTIVITÉ**

Activités exercées Hébergement social pour enfants en difficulté Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 14 154 Déficit
Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Société d'investissement immobilier Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Nom/Adresse
déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la Nom/Adresse
société tête de groupe N°**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE, GENERATION EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : CABINET AMPLITUDE
17, Rue de la Tour
42200 ST ETIENNE
Tél: 0477/41124
Nom et adresse du conseil :
Tél:
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné Date: 15/05/2023 Lieu: BOURG-ARGENTAL
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné Qualité et nom du signataire:
Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

Formulaire obligatoire
à 223 du Code général d'imposition

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann III au CGI) * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées:					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
DAF DELL EL ZAHOUAY	57	2022	39 396				
24 RUE MELOM 42220 BOURG-ARGENTAL							
RACHID FZ ZAHOUAY	60	2022	31 797				
23 RUE MELOM 42220 BOURG-ARGENTAL							
HASSIM FZ ZAHOUAY	4	2022	19 506				
18 RUE PARMETIER 42000 SAINT-ETIENNE							

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

du

Adresse 17 BD HENRI SENECLAUZE 42220 BOURG-ARGENTAL

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	EZ ZAHOUANY RACHID CO-GERANT				17 BOULEVARD HENRI SENECLAUZE ...20				
2	EZ ZAHOUANY DOROTHEE CO-GERANTE				1 BOULEVARD HENRI SENECLAUZE ...20				
3	EZ ZAHOUANY NASSIM ASSISTANT - PERMANENT DE LIEU DE VIE				15 RUE PARMENTIER 42100				
4	BOUGHAF NAIMA ASSISTANTE PERMANENT LIEU DE VIE				CITE DU ZODIAQUE - BAT 1 RUE GALILÉE 07100				
5	GAGNE CAMILLE APPRENTIE				15 GRANDE RUE DE COTAVIO 42220				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	48 594				48 594			48 594	
2	39 122				39 122			39 122	
3	24 028				24 028			24 028	
4	23 597				23 597			23 597	
5	3 869				3 869			3 869	
6									
7									
8									
9									
10									
**	139 210				139 210			139 210	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		1 074
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		551
Total		1 625

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ⑩	140 835	- de l'exercice 2022 ⑩	76 654
- de l'exercice précédent ⑩	57 137	- de l'exercice précédent ⑩	30 003
Nom et qualité du signataire EZ ZAHOUANY DOROTHEE GERANTE		À BOURG-ARGENTAL le 15/05/2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imposé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

CA18CHAPAY

ALAGE Experts-comptables janvier 2023

Page 30

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07 17 BD HENRI SENECLAUZE 42220 BOURG-ARGENTAL
89357539900033
8790A

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	76 654
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	42 500

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

34 154

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

LTENG219B4 (2023)
PAGE 1/3

8790A

[illegible]

LTENG219B4 (2023)
PAGE 2/3

A LA RENCONTRE DE L'ACTRE

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2023)
PAGE 3/3

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SAGE Experts-comptables janvier 2023

ANNEXE LIBRE 1

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

ANNEXLIB01
(2023)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) ☐

DIVERS A DEDUIRE :

- PART TRAVAIL AFFECTEE A LA PARTICIPATION : 25% DES EXCEDENTS NETS DE GESTION

RESERVE LEGALE : 15% DES EXCEDENTS NETS DE GESTION

FONDS DE DEVELOPPEMENT : 1% DES EXCEDENTS NETS DE GESTION

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Bilan et Resultat

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			du 01/02/2021 au 31/12/2021 (11 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	8 798	3 114	5 684	3,74	6 722	8,13
2181000000 INSTAL./AGENC.DIVERS	3 770		3 770	2,48	3 770	4,56
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	3 000		3 000	1,98	3 000	3,63
2183000000 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 029		2 029	1,34	1 100	1,33
2818100000 AMORT.AG.CONS.DIVERS		1 343	-1 343	-0,87	-590	0,70
2818200000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		873	-873	-0,56	-273	0,32
2818300000 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		898	-898	0,58	-284	0,33
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	15		15	0,01	15	0,02
2611000000 TITRES PARTICIPATION ACTIONS	15		15	0,01	15	0,02
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 465		1 465	0,96	1 950	2,36
2751000000 DEPOTS VERSES	1 465		1 465	0,96	1 950	2,36
TOTAL (I)	10 278	3 114	7 164	4,72	8 687	10,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	34 831		34 831	22,94	29 936	36,21
4110000000 CLIENTS	34 831		34 831	22,94	29 936	36,21
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	109 866		109 866	72,35	44 038	53,27
5121000000 CREDIT MUTUEL	91 132		91 132	60,01	39 090	47,29

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		du 01/02/2021 au 31/12/2021 (11 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
5122000000 CREDIT MUTUEL 2	18 617		18 617	12,26	4 717	5,71
5300000000 CAISSE	117		117	0,08	231	0,28
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	144 696		144 696	95,28	73 974	89,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	154 975	3 114	151 860	100,00	82 662	100,00

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (11 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 429)	2 429	1 485
1013000000 CAPITAL APPELE VERSE	2 429	1 485
Primes d'émission, de fusion, d'apport .		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 995	
1061100000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	4 995	
Réserves statutaires ou contractuelles	19 981	
1063000000 RESERVE STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	19 981	
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	80 603	33 301
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	108 007	34 786
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	10 185	27 495
. Associés	10 185	27 495
4551000000 ASSOCIES CPTÉ COURANT - M ET MME EZ EZHAOUANI		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 164	603
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	972	298
4010000000 FOURNISSEURS	972	298
4081000000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	192	305
Dettes fiscales et sociales	2 277	2 452
. Personnel	2 277	2 452
4282000000 PERS CONGES A PAYER	2 277	2 452
. Organismes sociaux	11 058	7 664
4310000000 SECURITE SOCIALE	7 097	3 358
4373000000 RETRAITE PREVOYANCE	2 389	2 912
4374000000 MUTUELLE	316	
4382000000 CHARGES.SOC. CONGES A PAYER	1 255	1 393
. Etat, impôts sur les bénéfices	10 413	4 500
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	10 413	4 500
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (11 mois)	
. Autres impôts, taxes et assimilés	8 756	5,77	5 162	6,24
4421000000 ETAT - PAS	74	0,05		
4486000000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	8 682	5,72	5 162	6,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	43 853	28,88	47 875	57,92
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	151 860	100,00	82 662	100,00

A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07

Comptes annuels certifiés conformes
par Mme EZ ZAHWANY Dorothee, gérante
le 19/09/2023

SCOP A la rencontre de l'autre 07
17 Bd Seneclauze
42220 BOURG ARGENTAL
0608124168
scopalra07@gmail.com

Bilan et Resultat

Liasse 23 2572 IS

2572-SD



IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELIEVE DE SOLDE 2023

Art 380 de l'annexe III au CGI

Dénomination
AdresseA LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07
17 BD HENRI SENECLAUZE 42220 BOURG-ARGENTAL

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

- NOUVEAUTES**
- Remplacement des taux à 27,5 et 28,5 % par le taux à 25 %
 - Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (EOM) pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2022 (pour les dépenses liées à des contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2022 et engagées jusqu'au 31 décembre 2024) et en faveur de la recherche collaborative (CRC) à compter du 1^{er} janvier 2022 (contrats de collaboration conclus à compter du 1^{er} janvier 2022).
 - Suppression des crédits d'impôt ne s'appliquant plus pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC) et pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC).
 - Prise en compte de la réduction d'impôt pour les entreprises réalisant des investissements productifs et dans le secteur du logement dans les collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie (COM) s'appliquant aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2029.
 - Prise en compte de la contribution temporaire de solidarité pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022.

SIREN	Exercice social du	au	Montant
8 9 3 5 7 5 3 9 9	010122	311222	
I - IS Brut			
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)	34 154	25%
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	42 500	15,00%
I-A03	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A04	Autre impôt à taux particulier		
I-A05			
Total IS Brut			15 914

II - Créances**II-A - Créances non reportables et non restituables****IMPORTANT :** Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse	57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)		14 914
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (II-A05 - II-A06)	
II-A07		

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)**IMPORTANT :** Les montants des créances de II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.**Créances reportables et non restituables**

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		92
II-B03	COM - Réduction d'impôt collectivités outre-mer et en Nouvelle-Calédonie au titre de N		
II-B04	COM - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
Créances reportables et restituables			
II-B05	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)	65	64
II-B06	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)		
II-B07	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		33
II-B08	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N		
II-B09	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		34
II-B10	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N		
II-B11	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		31
II-B12	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N		
II-B13	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		95
II-B14	CRC - Crédit impôt recherche collaborative au titre de N		
II-B15	CRC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		50
II-B16	Nouvelles créances non répertoriées de N		
II-B17	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B18	Sous total (total II-B01 à II-B16 sauf la ligne II-B10 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		14 914
II-B20	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B18)		

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice**IMPORTANT :** Les montants des créances de II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant				70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire				87
II-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques				89
II-C18	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate				90
II-C19	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale				91
II-C20	EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales				93
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21				
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)				14 914
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B16-II-C23)				

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	4 500
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C24 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C24) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	
--------	---	----	--

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36	
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19	
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locaux (CRL)

IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	37	
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)		
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09		

V - Montant de la contribution temporaire de solidarité (CTS)

V-A01	Assiette de la contribution temporaire de solidarité		
V-A02	Montant de la contribution temporaire de solidarité (Ligne V-A01 x 33 %)		

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01 10 414	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Contribution temporaire de solidarité	94	
Totaux	05 10 414	10
Montant à payer (case 05 - case 10)	11 10 414	12
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

Veuillez noter que les impôts vous informés des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Seule est acceptée la totalité des paiements versés en totalité de la somme que vous indiquez.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date 15/05/2023 Téléphone 06 08 12 41 68
Chèque Télépaiement
Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation » Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).
Montant à payer après imputation 10 414
Contribution visée Date limite de paiement Montant à imputer

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme : Date N° d'opération Date de réception

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**« A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07 »
SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION
A RESPONSABILITE LIMITEE, A CAPITAL VARIABLE
SIEGE : 17 BD Henri Sénéclauze 42220 BOURG ARGENTAL
SIRET 893 575 399 RCS ST ETIENNE**

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 23 mai à 10 heures, les associés de la société A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07, société coopérative de production, à responsabilité limitée, à capital variable, se sont réunis au LVA A la rencontre de l'autre 23B Rue Boissy d'Anglas 07100 ANNONAY sur convocation régulière de la gérance.

Tel qu'il en est justifié par la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Sont présents :

- Mme EZ ZAHOUANY Dorothée, associé salarié gérante
- Mr EZ ZAHOUANY Rachid, associé salarié gérant
- Mr EZ ZAHOUANY Nassim, associé salarié

Sont également présents :

- Mr OLLIER David, Comptable, Cabinet AMPLITUDE
- Mr GUILLERAULT Sacha, délégué URSCOP

Tous les associés étant présents ou représentés à l'Assemblée, celle-ci, régulièrement convoquée, peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mme EZ ZAHOUANY Dorothée, gérante ès qualité.

La Présidente met d'abord à la disposition des associés les documents suivants, à savoir :

- Récépissés de remise en main propre des convocations,
- Registre des Assemblées Générales tenu à jour jusqu'à la présente assemblée,
- Documents comptables concernant l'exercice clos le 31/12/2022,
- Rapport de gestion de la gérance,
- Projet de résolutions.

Puis la Présidente rappelle l'ordre du jour de la partie ordinaire de l'assemblée, à savoir :

- Audition du rapport de gestion de la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Affectation du résultat,
- Rémunération des gérants,
- Questions diverses.

Après discussion sur ces différents points, et plus personne ne demandant la parole, le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07", après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, approuve, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, les dits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, le bilan et le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 224 quater du CGI.

Elle prend également acte de la lecture du rapport annuel de révision coopérative.

Elle donne en outre quitus à la co-gérance de sa gestion pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société " A la rencontre de l'autre 07" décide, conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts, de répartir le montant de l'excédent net de gestion de l'exercice social 2022, s'élevant à : **80 602.87€**

ainsi qu'il suit :

25 % à la part travail
15 % à la réserve légale
60 % à la réserve statutaire dite fonds de développement
0 % en dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07" prend acte de la lecture du rapport spécial du gérant concernant les conventions passés dans la cadre de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce et approuvent telles qu'elles lui sont présentées l'ensemble des dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Rémunération des gérants

L'Assemblée Générale des associés de la Scop A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07 réunie en la forme extraordinaire fixe la rémunération de Mme EZ ZAHOUANY au titre du mandat à la somme mensuelle brute de 3 200 euros.

La gérante aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

L'assemblée générale rappelle qu'en vertu de l'article 17 de la loi du 19 juillet 1978, Mme EZ ZAHOUANY gérante rémunérée, est assimilée à un salarié au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale.

L'Assemblée Générale des associés de la Scop A LA RENCONTRE DE L'AUTRE 07 réunie en la forme extraordinaire fixe la rémunération de M. EZ ZAHOUANY au titre du mandat à la somme mensuelle brute de 3 800 euros.

Le gérant aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation sur justificatifs.

L'assemblée générale rappelle qu'en vertu de l'article 17 de la loi du 19 juillet 1978, M. EZ ZAHOUANY gérant rémunéré, est assimilé à un salarié au regard de la législation du travail et de la sécurité sociale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

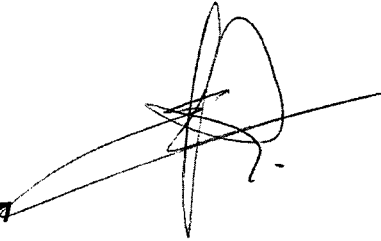
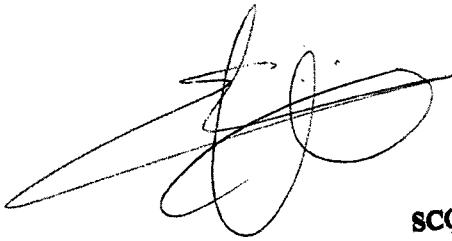
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés de la Société "A la rencontre de l'autre 07" confère tous pouvoirs à Mme EZ ZAHOUANY – COTTIN Dorothée et Mr EZ ZAHOUANY Rachid, gérants de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mme EZ ZAHOUANY COTTIN Dorothée
Gérante

Mr EZ ZAHOUANY Rachid
Gérant



SCOP A la rencontre de l'autre 07
17 Bd Sénécلاuze
42220 BOURG ARGENTAL
0608124168
scopalra07@gmail.com

Certifié conforme par les gérants.